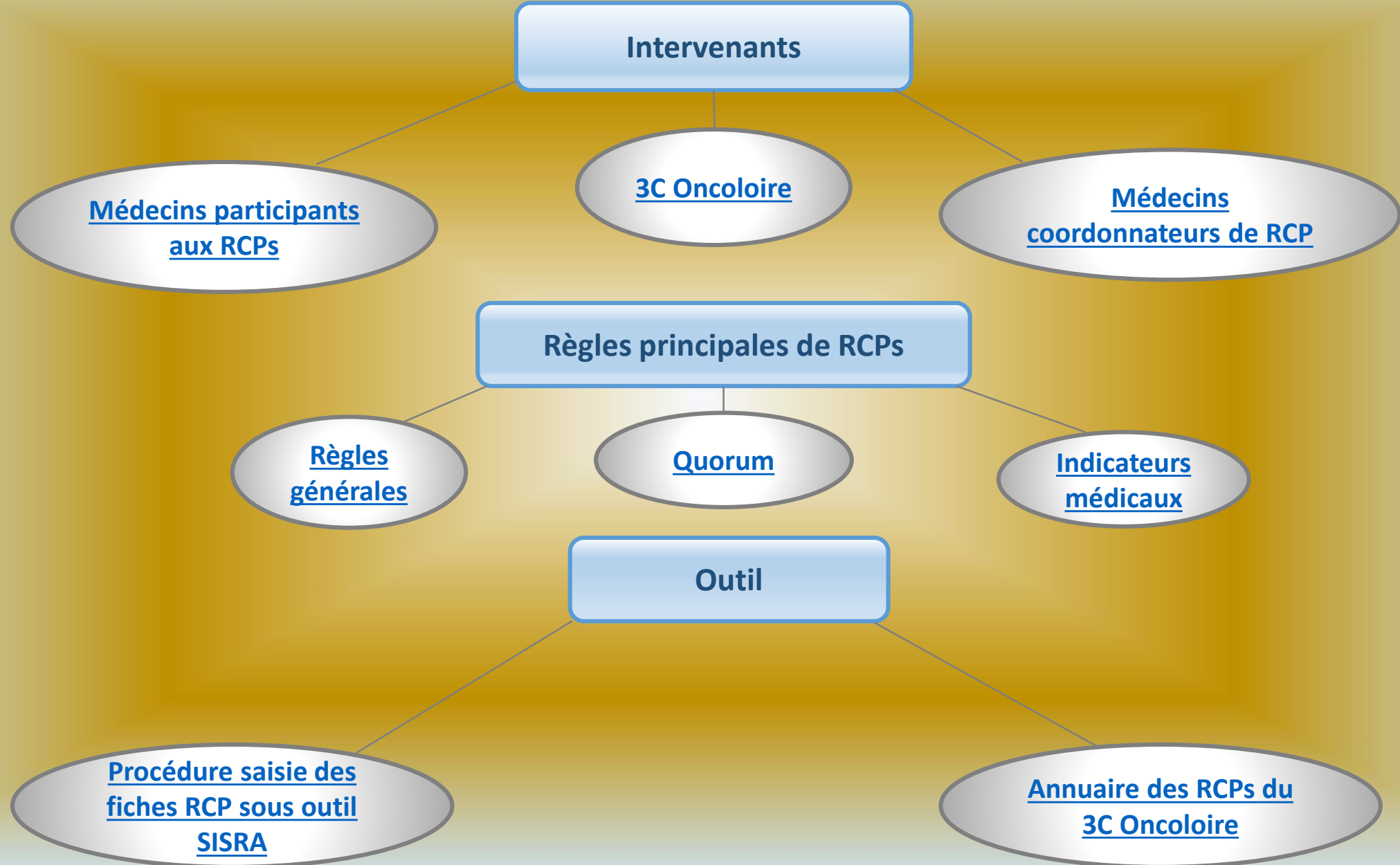


# Informations essentielles sur les RCPs





## Les rôles et responsabilités des coordonnateurs de RCP



Le **Coordonnateur** est le garant de la bonne organisation et du bon déroulement des RCPs.

### Ses missions sont :

- **Définir les éléments clés de la RCP** en lien avec le 3C : intitulé, périmètre, définition du quorum, participants réguliers, créneau horaire, périodicité, lieu de réunion, référentiels de prises en charge, RCP de recours, modalités d'accès à un répertoire d'essais cliniques
- **S'assurer que le planning de la RCP** est renseigné et à jour dans l'outil RCP
- **Consolider les indicateurs permettant le suivi de l'activité RCP**

Il peut désigner un médecin suppléant pour la RCP qui pourra alors le remplacer lors d'absence

A chaque séance de RCP :

- **Promouvoir les bonnes pratiques** de gestion RCP
- **Valider la liste des participants**
- **Veiller à l'atteinte du quorum** durant toute la séance et contribuer à son amélioration
- **Animer la séance** : veiller au respect des horaires, organiser la prise de parole : ordre de présentation des dossiers, temps de parole...
- Veiller à ce que **l'avis de la RCP** à reporter dans la fiche RCP **soit clairement énoncé**, suffisamment **détaillé et argumenté**

[Plus d'informations](#)

# Les règles principales des Réunions de Concertations Pluridisciplinaires



**Tout patient** présentant un cancer doit **bénéficier d'un traitement validé en RCP** quel que soit le stade évolutif de la maladie.

Les réunions de concertations pluridisciplinaires RCP regroupent des professionnels de santé de différentes disciplines. Ces différentes compétences sont indispensables pour émettre un avis accordant au patient **la meilleure prise en charge** en fonction de son dossier médical, de l'état de la science et des référentiels de prise en charge.

Au cours de la RCP, les stratégies de diagnostic et/ou thérapeutique de prise en charge des patients sont discutées et validées **de façon collégiale**.

L'avis de la RCP est tracé, transmis à l'ensemble des correspondants médicaux, **en particulier médecin traitant et médecin référent**, et intégré dans le Dossier Patient Informatisé (DPI).

**L'avis est soumis et expliqué au patient** par le médecin référent. Sur la base de la stratégie de prise en charge validée par le patient, un Programme Personnalisé de Soins (PPS) est ensuite élaboré et remis au patient.

## Bénéfices

### Les médecins

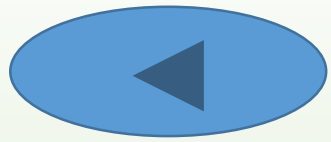
Meilleure connaissance des pathologies cancéreuses  
Communication collaborative entre spécialistes  
Recrutement facilité dans les essais cliniques

### Les patients

Etablir une stratégie de prise en charge basée sur les référentiels  
Réaliser les examens complémentaires les plus appropriés  
Meilleure évaluation du stade de la maladie et de la continuité des soins

### Le système de santé

Atténuation des disparités régionales à l'accès au soin  
Référencement des données



# Les rôles et responsabilités des médecins participants



**En amont de la séance RCP** : pré-remplir correctement la fiche RCP, en particulier:

- Veiller au recueil de **l'identité complète du patient** : nom de naissance, nom d'usage (facultatif), prénom, sexe, date de naissance, et lieu de naissance
- S'assurer du **consentement du patient** au passage de son dossier en RCP et le tracer ou le cas échéant le refus de consentement. (*Le réseau ONCO AURA met à disposition des établissements de santé utilisant l'outil RCP régional une notice d'information à destination des patients en annexe 5 de la présente charte concernant le DCC.*)
- Insérer les éléments et documents d'intérêt cliniques et histologiques pertinents et nécessaires à la discussion (compte rendu opératoire, **compte rendu d'anatomopathologie...**)
- Indiquer les correspondants du patient, a minima le **médecin traitant** pour la transmission du compte rendu de la RCP.

**Pendant la séance de RCP** :

- être présent à la séance afin de présenter les dossiers de ses patients.
- le médecin demandeur, **présent ou non, est responsable de la qualité du dossier** présenté à la RCP.
- Si il est absent, il **sollicite un confrère** pour présenter ses dossiers : il est pour cela tenu de transmettre la fiche pré-remplie avec les questions à poser lors de la RCP. A défaut, le médecin coordonnateur de la RCP est **en droit de refuser** que le dossier soit discuté.

**A la suite de la RCP**:

- **informer son patient** de l'avis de la RCP.
- Si le médecin référent prend **une décision différente de l'avis** de la RCP ou si le patient refuse l'avis ou la décision de son médecin référent , ce dernier doit **justifier /argumenter les raisons de ce choix dans le dossier du patient**. Cette décision est ensuite intégrée au PPS remis au patient. Le médecin référent peut également s'il le juge nécessaire en informer la RCP.

[Plus d'informations](#)



## Le quorum

**Le quorum de base comprend un minimum de 3 spécialités différentes à adapter pour chaque que RCP :**

➤ **un oncologue transversal (radiothérapeute ou oncologue médical)**

- Au moins un oncologue médical, participe, soit physiquement, soit par visioconférence, à la RCP au cours de laquelle le dossier d'un patient susceptible de recevoir une chimiothérapie est présenté.
- Au moins un radiothérapeute, participe, soit physiquement, soit par visioconférence, à la RCP au cours de laquelle le dossier d'un patient susceptible de recevoir une irradiation est présenté.

➤ **un spécialiste d'organe médical ou chirurgical**

- Au moins un des spécialistes qui participent au traitement du patient assiste, soit physiquement soit par visioconférence, à la RCP

➤ **une autre spécialité** : autre oncologue transversal, chirurgien, imageur, anatomopathologiste ou biologiste.

☆ Une **feuille d'émargement** doit être signée à chaque réunion par tous les professionnels de santé participant à la réunion et sera conservée par le secrétariat RCP : **Elle permet de valider la présence du quorum et de comptabiliser le nombre de présence par participants pour les rapports d'activité**

☆ L'utilisation de la **visio conférence** doit être facilitée afin que tous médecins participent. Cette spécification doit être précisée sur la **fiche de présence**.



# Indicateurs obligatoires sur la fiche RCP cancérologie



## ADMINISTRATIF

- **Identification du patient: 6 traits obligatoires:** Nom de naissance, Prénom, Date de naissance, Code postal de la commune de naissance, Pays de naissance, Sexe
- **Correspondants médicaux du patient:** à minima médecin traitant

## ORGANISATIONNEL

- **Date de la RCP**
- **Médecin inscrivant le dossier** (prescripteur)
- **Participants à la RCP** d'où la feuille de présence à signer en cours de RCP

## MEDICAUX

- **Localisation Code CIM-10** : seul item permettant de connaître la localité du cancer
- **Date de diagnostic**
- **TNM**(stade clinique)
- **Antécédents médicaux et comorbidités**
- **PS** Echelle de performance et **Score G8** (patients >70 ans)
- **Imageries**
- **Phase de la maladie** (initiale, rechute)
- **Traitements** antérieurs
- **Compte-Rendu Opératoire et Compte-Rendu Anapath**
- **Question posée**
- **Proposition thérapeutique**
- **Proposition conforme à un référentiel** si oui lequel
- **Inclusion dans un essai clinique**